

2021-2022

## Règles de vie



*CENTRE D'ÉDUCATION  
DES ADULTES DES  
**NAVIGATEURS***

Unsworth Véronique

CSDN

## 1. Valeurs

### Le dépassement de soi (qualifier)

Le CÉAN vise à favoriser la persévérance et la réussite scolaire de l'élève en lui permettant de se réaliser dans l'élaboration de son projet de vie.

### La responsabilisation (instruire)

Le CÉAN vise à développer chez l'élève ses capacités et ses aptitudes à réaliser son objectif de formation. Le tout, dans le respect des échéanciers pour lesquels il s'est engagé.

### Le respect (socialiser)

Le CÉAN vise à favoriser un climat sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. Pour ce faire, nous favorisons une bonne communication, de même qu'un esprit de collaboration par des attitudes et des comportements respectueux.

## 2. Application de la législation en vigueur

Le CÉAN voit au respect et à l'application de la législation (lois) en vigueur.

Exemples :

### Alcool, drogues et armes

La possession d'arme, la consommation ou la vente d'alcool ou de drogue sont régies par les lois provinciales et fédérales. C'est pourquoi tout manquement pendant les jours de classe ou lors d'activités organisées par le CÉAN entraînera des conséquences.

### Tabac, produit du tabac et cigarette électronique (vapotage) – Loi concernant la lutte contre le tabagisme

- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux et bâtiments;
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'extérieur des locaux ou bâtiments;
- Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le terrain du CÉ.

### Amendes

Pour un établissement, il est de 1000 \$ à 50 000 \$ et, en cas de récidive, de 2000 \$ à 100 000\$. Pour toute personne, élève ou membre du personnel, il est de 250 \$ à 750 \$ et, en cas de récidive, de 500 \$ à 1500\$.

### 3. Accès aux lieux de formation

Seuls les élèves inscrits au CÉAN ont accès aux locaux et services offerts dans l'établissement où ils sont assignés.

#### Particularités pour le secteur Sainte-Croix

Compte tenu de la cohabitation entre les élèves du secteur adulte et ceux du secteur jeune, les règles de vie de l'École secondaire Pamphile-Le May s'appliquent concernant :

1. la cafétéria ;
2. le stationnement;
3. l'alimentation
4. la circulation dans l'école;
5. la sécurité.

### 4. Stationnement

Il est important de respecter les règles d'utilisation des aires de stationnement :

- Adopter une conduite sécuritaire et respecter la limite de vitesse de 10 km/h ;
- Prévoir l'achat d'une vignette de stationnement pour avoir accès à celui-ci. La vignette devra être visible en tout temps et accrochée au rétroviseur du véhicule;
- Respecter les règles de propreté et environnementales.

Si vous ne respectez pas la réglementation en vigueur, les sanctions suivantes, sans être exhaustives, pourront s'appliquer :

- Remorquage du véhicule;
- Confiscation de la vignette de stationnement;
- Suspension ou renvoi du CÉAN.

### 5. Code vestimentaire

Le CÉAN est une institution publique et scolaire. Quoique l'école reconnaisse l'importance du fait que les élèves et membres du personnel puissent s'exprimer par leur habillement, il faut aussi tenir compte du milieu d'apprentissage et de travail. L'habillement doit donc respecter un code vestimentaire propice à un tel milieu. C'est la responsabilité des élèves et du personnel du CÉAN de s'habiller en « tenue scolaire » ou propice à un milieu de travail (décontracté). C'est aussi la responsabilité partagée de l'école et des élèves dans leurs choix

vestimentaires en lieu public et de travail. Puisqu'il revient à l'école d'établir le code au niveau de l'établissement scolaire, voici donc les modalités d'une tenue scolaire.

Le torse, le dos, l'abdomen et la taille doivent être couverts. Les bretelles de chandails sans manches ou camisoles doivent être plus larges que trois doigts. Les camisoles transparentes ou de style « sous-vêtements » ne peuvent pas être portées comme chandail. Les jupes, les bermudas ou les shorts doivent couvrir la moitié de la cuisse.

**Vêtements à caractère vulgaire ou obscène** : La vulgarité n'a pas sa place dans un établissement scolaire. Tout vêtement présentant des images ou des références à des substances illicites, à la vulgarité ou pouvant offenser autrui est interdit.

**Accessoires dangereux** : Tout accessoire pouvant être jugé dangereux (bracelets avec des pointes ou clous, etc.) est interdit.

## **6. Nourriture**

Les repas sont consommés en dehors des salles de cours. Sauf si autorisé préalablement par la direction.

## **7. Utilisation d'appareils électroniques**

L'utilisation des appareils électroniques est autorisée comme outil de travail scolaire uniquement.

## **8. Ordinateurs**

L'utilisation des ordinateurs et des outils technologiques se fait dans le respect des règles de fonctionnement, de même que des engagements pris lors de la signature du code d'éthique au moment de l'inscription.

## **9. Circulation dans l'école**

Toute personne circulant dans le CÉAN ou sur ses terrains a le devoir de s'identifier aux intervenants qui en font la demande. La même règle s'applique dans les endroits où se déroulent des activités organisées par le CÉAN.

## 10. Politique de présences

L'élève est le premier responsable de sa réussite. Il doit démontrer une implication et un engagement significatifs.

- La présence à tous ses cours est **obligatoire** :
- Les seuls motifs acceptés pour justifier une absence dans le dossier de l'élève sont :
  - a. **congé médical** prolongé de deux (2) jours et plus;
  - b. **mortalité** dans la famille immédiate;
  - c. **citation à comparaître**;
  - d. **la direction se réserve le droit de motiver l'absence d'un élève.**
- L'élève doit présenter la justification officielle au secrétariat.
- Une absence de cinq (5) jours consécutifs est considérée comme un abandon de la formation (règle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur).
- **Dans ce cas, l'horaire est désactivé et il y a un arrêt de service.** L'absentéisme entraînera une intervention afin d'établir des mesures d'accompagnement adaptées à la situation.

### Exemples de mesures d'accompagnement:

- Rencontre avec l'enseignant et /ou le tuteur;
- Avis écrit à l'élève (envoyé aux parents dans le cas d'un élève mineur).
- Appel aux parents.
- Élaboration d'un plan d'action.
- Référence à la direction pour revoir et adapter l'offre de service.
- Référence à un professionnel interne ou externe.
- Orientation vers un autre service.

## 11. Respect des échéanciers (FGA)

Pour réussir à l'éducation des adultes, il est important :

- de s'engager dans son parcours scolaire en se présentant à tous ses cours et en effectuant le travail requis;
- D'être responsable et de travailler au développement de son autonomie.

Le rôle des enseignants et des intervenants du CÉAN est de vous soutenir et de vous accompagner tout au long de votre parcours scolaire.

## 12. Responsabilité de l'élève à l'égard de sa formation

### LA RESPONSABILISATION-ASSIDUITÉ- PONCTUALITÉ

- Se définit un objectif de formation clair et réaliste.

- Faire l'engagement d'être présent en classe à tous les cours et de respecter ses échéanciers

### LE RESPECT

Esprit d'équipe et communication.

Respecter le climat de travail favorisant les apprentissages.

Communiquer avec transparence, authenticité et respect.

Être à l'écoute des autres.

Respecter le droit de parole.

Être collaborateur et disponible à s'impliquer auprès des autres.

### LE DÉPASSEMENT DE SOI

Être actif et engagé en manifestant un intérêt pour ses apprentissages.

Respecter les consignes de classe et du centre.

Être en recherche de solutions et développer ses compétences et ses stratégies d'apprentissage.

Avoir une attitude positive envers la tâche et les autres.

Démontrer une autodétermination à l'égard de sa réussite scolaire.

Consulter les services professionnels et les ressources offertes.